

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 24/99

PHILIPPINES

Amnesty International exhorte le président Estrada à ne pas reprendre les exécutions

Index AI : ASA 35/07/99

Amnesty International a envoyé aujourd'hui (mercredi 3 février 1999) une lettre ouverte au président Joseph Estrada pour lui faire part de sa grande tristesse quant au fait que Leo Echegaray doit être exécuté le 5 février 1999. Cette exécution par injection létale sera la première aux Philippines depuis vingt-trois ans.

Rédigé au nom du million de membres de l'Organisation répartis dans le monde, aux Philippines et dans toute l'Asie, cet appel demande au président Estrada de gracier Leo Echegaray et tous les autres condamnés à mort.

« L'exécution de Leo Echegaray pourrait déclencher une série de mises à mort, a écrit Amnesty International. En effet, 23 autres condamnés dont la sentence a été confirmée risquent eux aussi d'être attachés sur un lit pour recevoir une injection létale.

« Les Philippines sont à la croisée des chemins. Nous appelons le gouvernement à ne pas conduire la société philippine dans une voie qui ne servirait pas notre lutte commune en faveur de la justice et du respect des droits fondamentaux, et qui n'offrirait pas non plus à la population philippine de réelle protection contre la criminalité. »

Jusqu'à maintenant, les Philippines constituaient un bon exemple en matière de protection des droits humains, en Asie et dans le monde entier. Le pays se situait au premier rang d'un mouvement mondial manifeste en faveur de la restriction progressive du champ d'application de la peine capitale, devant conduire à son abolition. C'est pourquoi, Amnesty International regrette vivement la décision des autorités d'infliger à nouveau la peine capitale et de reprendre les exécutions.

Dans sa lettre, l'organisation de défense des droits fondamentaux fait part de sa compassion sincère pour « Baby » Echegaray, que Leo Echegaray a été reconnu coupable d'avoir violée alors qu'elle avait dix ans, et pour les nombreuses autres victimes de crimes odieux.

Amnesty International souligne cependant que la peine de mort n'a pas un effet plus dissuasif que les autres peines, qu'elle porte atteinte au respect de la vie et risque d'implanter une culture de la violence au sein de la société.

La peine capitale est appliquée d'une manière sélective et arbitraire, frappant de manière disproportionnée les personnes les plus défavorisées, les moins éduquées et celles qui se trouvent dans l'impossibilité de s'offrir les services d'un avocat compétent. En outre, le risque existe toujours qu'une erreur judiciaire ne soit commise et conduise au meurtre irrévocable d'un innocent.

Pour obtenir un exemplaire de la lettre envoyée aux autorités ou pour prendre rendez-vous pour une interview, entrez en contact avec le service de presse d'Amnesty International à Londres (Royaume-Uni).

Tél. : 44 171 413 5566 ou

44 0 486 670 247

Courrier électronique :

tparritt@amnesty.org